

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**N° 2023-97****OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE ATLANTIQUE (TE44)**

L'an 2023, le 21 décembre à 18H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 14/12/2023 en SALLE PANORAMIQUE - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLÉ, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLÉ, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Guinard MARNE, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Anaïk FOURDILIS

Etaient excusés avec procuration :

Cécile SACHOT pouvoir à Lydie RETAILLEAU
Aude JOUSSE pouvoir à André LANCIEN
Benoît LONGÉON pouvoir à Anaïk FOURDILIS
Didier CHAUVIERE pouvoir à Yves-Marie DELANOE

Etait excusé :

Philippe MIKO

Etaient absents :

Bruno FOUCHARD, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Karine DESVARD

Désignation d'un secrétaire de séance : Anaïk FOURDILIS a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : Yves-Marie DELANOE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'article D 2224-3 et D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'article L5210-1-1 A du Code Général des Collectivités Territoriales ;

EXPOSÉ

Le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Anciennement SYDELA, le syndicat départemental TE44 a choisi d'adhérer à la marque nationale Territoire d'Énergie déposée par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et se nomme désormais TE44.

TE44 organise le service public de la distribution d'électricité pour le compte des 180 communes qui lui ont délégué cette compétence. Pour cela, il confie l'exploitation du réseau au concessionnaire Enedis, filiale d'EDF. Il organise également le service public de la distribution de gaz pour le compte des communes qui le souhaitent. A cette fin, il procède aux opérations de dévolution du service public et confie la construction et l'exploitation du réseau au prestataire retenu.

Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44) réalise également de nombreux travaux : renforcements, extensions, effacements de réseaux électriques et d'éclairage public, poses des matériels en éclairage public, installations de communications électroniques.

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Annexe 07 - CM 21-12-2023 : Rapport d'activités 2022 TE44

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité 2022 TE44 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée par 21 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2.

Le Maire

Daniel GUILLÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-214400459-20231221-2023D97-DE

Accusé certifié par le préfet

Prise de réception par le préfet : 22/12/2023

Année : 2022/12/2023

territoire
d'énergie
LOIRE-ATLANTIQUE

LES TEMPS FORTS

Page 2

NOUVELLE IDENTITÉ

Page 3

CONFIANCE

Page 4

ÉQUITÉ

Page 5

SOBRIÉTÉ

Page 6

STRATÉGIE

Page 8

LE MOT DU PRÉSIDENT Raymond Charbonnier

Créé par des regroupements de communes il y a 85 ans pour mutualiser les expertises et les coûts autour de l'évolution des réseaux électriques, le syndicat propose aujourd'hui à ses 194 collectivités adhérentes un portefeuille de 9 missions (cf. p.3), décidées et gouvernées PAR des élus de Loire-Atlantique POUR les élus de Loire-Atlantique. TE44 est une collectivité au service des collectivités, un partenaire de confiance qui n'a pas d'intérêts privés à financer.

L'année 2022 a marqué un tournant dans l'histoire du syndicat puisque les élus ont adopté une nouvelle identité, qui arbore le nom et les couleurs de la marque de la fédération nationale (FNCCR), déclinée pour le département: Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44).

En cohérence avec les valeurs de solidarité territoriale portées par la FNCCR, l'objectif de TE44 est clair et précis: être un syndicat mutualisateur pour mener à bien le nécessaire chantier de la transition énergétique et écologique. Consolidées autour de 4 grands axes, Confiance-Équité-Sobriété-Stratégie, les actions du projet de mandat ont pour vocation de soutenir la transformation du modèle de production et de consommation d'énergie.

Durant l'année 2022, les vice-présidents de TE44 ont porté les feuilles de route quinquennales (2022-2026) au sein des Commissions Métier, instances qui affinent et mettent en œuvre les actions du projet de mandat. Les élus de proximité qui y siègent font le relais en amont et en aval sur le terrain afin que chaque collectivité puisse se saisir de ces informations pour appuyer sa politique énergétique.

Dans le contexte de crise énergétique mondiale actuelle, l'axe Sobriété, placé depuis 2020 comme un pilier crucial du projet de mandat, revêt une importance majeure. Au cours de l'été 2022, en amont des annonces du président de la République, Territoire d'énergie 44 a conçu puis mis en œuvre un plan d'urgence de sobriété énergétique pour l'hiver 2022 et ceux à venir, sur des actions liées à l'éclairage et aux bâtiments publics. Les experts énergie de TE44 sont ainsi intervenus aux côtés des équipes techniques communales pour agir concrètement sur les réglages des équipements de 606 bâtiments publics, et régler 2 467 armoires d'éclairage public à la demande des communes pour agir sur l'extinction cœur de nuit.

Les temps forts 2022

22 JUIN

1^{ère} Matinale de l'Énergie publique 44 à Orvault

Cet événement fut l'occasion de découvrir, communiquer, échanger et témoigner sur les questions énergétiques avec les adhérents et les partenaires de TE44. Parmi les 136 participants, nous avons eu le plaisir d'accueillir 98 élus et techniciens des collectivités adhérentes à TE44. Raymond CHARBONNIER, président de TE44, et Chloé GIRARDOT-MOITIÉ, vice-présidente au Conseil départemental de Loire-Atlantique, ont exprimé leurs volontés d'une collaboration renforcée lors d'une table ronde sur les questions de transition énergétique.



Ne manquez pas la vidéo rétrospective de cet événement !



DU 27 AU 29 SEPTEMBRE

Stand Territoire d'énergie Pays de la Loire au Congrès de la FNCCR à Rennes

Les membres de Territoire d'énergie Pays de la Loire se sont rassemblés sur un stand commun pour accueillir plusieurs événements ouverts à tous les visiteurs.

Parmi ceux-ci, la signature par TE44 et Enedis de la première charte destinée à faciliter l'acceptabilité des raccordements électriques des projets d'énergies renouvelables pour poursuivre la transition énergétique des territoires en Loire-Atlantique.



10 NOVEMBRE

Inauguration du réseau de gaz vert situé entre Mésanger et Carquefou

C'est le deuxième plus grand réseau de gaz vert construit en France ! Réalisé par GRDF en accord avec TE44, ses 31 km de canalisations permettent d'accueillir la production croissante de gaz renouvelable en Pays d'Ancenis. Ce « maillage » territorial qui traverse les communes de Pouillé-les-Côteaux, Mésanger, Teillé, Mouzeil, Trans-sur-Erdre, Ligné, Saint-Mars-du-Désert, et rejoint Carquefou, contribue à une véritable « alliance » entre territoires ruraux et Nantes Métropole.



Découvrez en vidéo ce nouveau réseau !



25 NOVEMBRE

Une matinée pour accélérer la transition énergétique

C'était une première... Le Conseil départemental de Loire-Atlantique et TE44 ont co-organisé à l'Hôtel du Département une matinée spéciale pour accélérer la transition énergétique.

Le partenariat en cours entre TE44 et le Conseil départemental du 44 sur le développement du cadastre solaire et le recrutement d'un second « Planificateur énergies renouvelables » illustre les actions entreprises conjointement au service de cette transition énergétique-là.

Le service de planification mis en place par TE44 va notamment permettre d'accompagner chaque intercommunalité et ses communes dans la construction de son programme de développement des énergies renouvelables.



NOUVELLE IDENTITÉ

Au revoir SYDELA, bonjour TE44, Territoire d'énergie 44 !



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-214400459-20231221-2023D97-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

Affichage : 02/01/2024

Annoncé publiquement le 22 juin 2022 lors de la Matinale de l'Énergie publique 44 organisée par TE44, le SYDELA n'est plus et c'est désormais Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44) qui lui succède... changement de nom mais pas de mission !

Le syndicat a choisi d'adhérer à la marque nationale Territoire d'énergie déposée par la FNCCR* car il partage ses valeurs :

- Mutualiser les expertises pour la qualité des réseaux, le service public et la transition énergétique,
- S'affirmer en tant que syndicat d'énergie départemental dans le paysage territorial,
- Mettre en avant la solidarité et l'équité territoriales,
- Être plus visible sur le territoire national.



FLASHEZ ICI
pour retrouver notre
présentation en vidéo.

TE44 aujourd'hui, c'est :

9 missions (ci-contre)

99 collaborateurs au service
de ses communes adhérentes

40 femmes **59** hommes

40 ans de moyenne d'âge

Retrouvez l'organigramme des services :
www.te44.fr/lorganigramme-des-services

Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie - électricité et gaz - (AODE), associé à sa Société d'économie Mixte SEM EnR44, **TE44 intervient pour ses 194 collectivités adhérentes en Loire-Atlantique :**

- 180 communes
- 11 communautés de communes
- 3 communautés d'agglomération

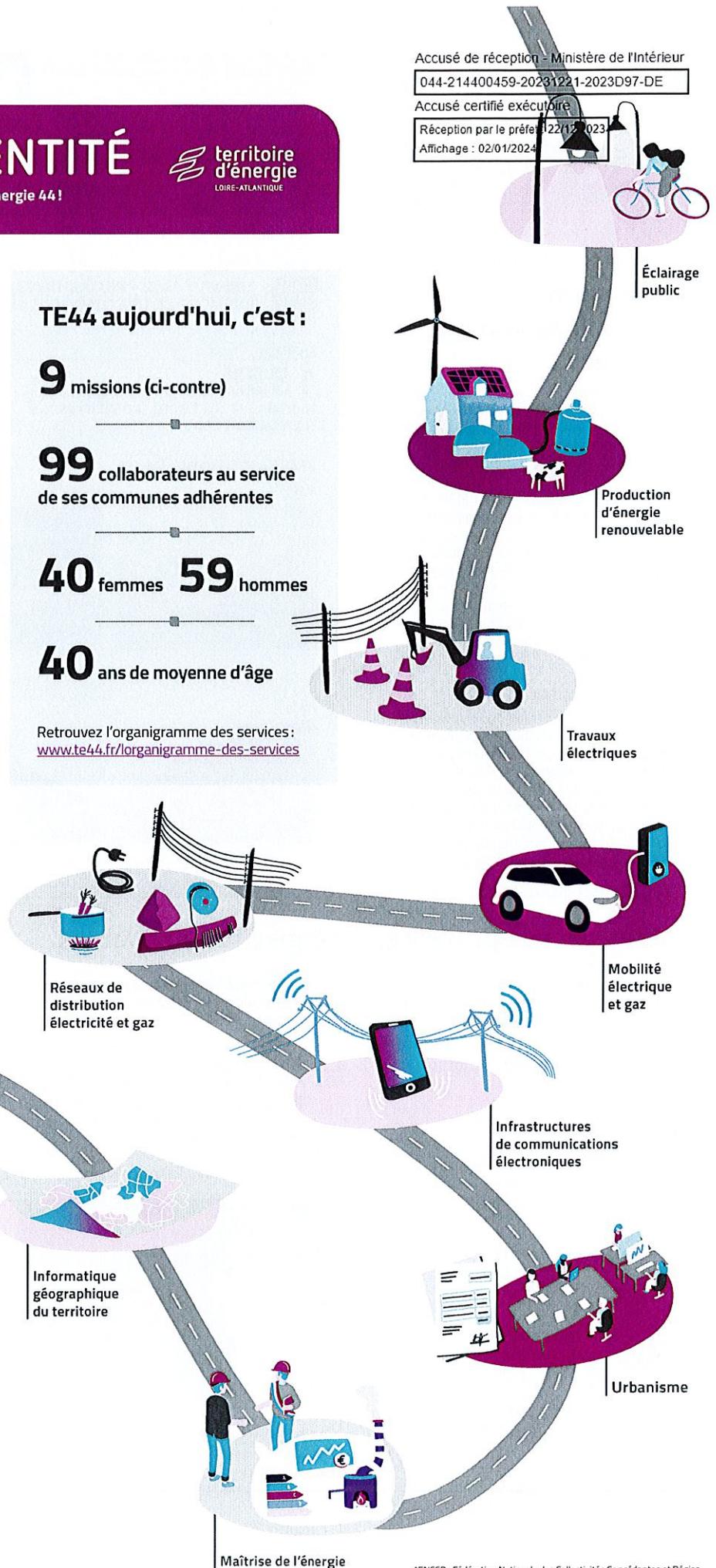
TE44 évolue aussi au sein d'une entente régionale Territoire d'énergie Pays de la Loire* dont il a pris la présidence le 1^{er} juin 2022.

Il succède ainsi à Territoire d'énergie 53, son homologue de la Mayenne.

Interlocuteur privilégié des acteurs locaux et nationaux concernés par les transitions territoriales et les perspectives énergétiques, il mène à l'échelle régionale des projets cohérents répondant aux besoins et demandes des collectivités.

www.territoire-energie-paysdelaloire.fr

* Entente régionale c'est : quatre syndicats d'énergies de la région à savoir TE44 (44), le Siémi (49), TE53 (53) et le SyDEV (85), ainsi que deux personnes associées : le département de la Sarthe et la région des Pays de la Loire.



*FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

Confiance



Un service de proximité pour vos projets de travaux de réseaux électriques

TE44 est la porte d'entrée de toutes vos nouvelles demandes de travaux électriques depuis 85 ans ! Il accompagne les collectivités adhérentes à chaque étape de leurs projets de chantiers de réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public (demande d'estimation, étude, travaux). TE44 dispose d'une expertise terrain reconnue et assure aux collectivités un service de proximité de confiance, avec un interlocuteur dédié par chantier. Le syndicat investit au bénéfice de ses collectivités adhérentes. Il s'attache à maîtriser la hausse des coûts des matières premières et de la main d'œuvre tant pour ses adhérents que pour ses propres ressources budgétaires.

VIDÉOPROTECTION ET CANDÉLABRES

Vous avez ou souhaitez installer des dispositifs de vidéoprotection sur les candélabres de votre collectivité ? Contactez TE44 avant toute pose de matériel de vidéoprotection sur des candélabres d'éclairage public neufs ou existants. TE44, dans le cadre de l'exercice de la compétence Éclairage public, doit vérifier avec vous, en amont de chaque projet, la faisabilité, la sécurité et la compatibilité de ces dispositifs avec les installations d'éclairage public.



TRAVAUX 2022 – RÉALISATIONS DE TRAVAUX ÉLECTRIQUES, D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE TÉLÉCOMMUNICATION

En 2022,

1 535 dossiers ont été pris en main par les Chargés d'affaires Travaux de TE44

1 127 études de travaux ont été lancées

et **1 059** chantiers ont été engagés

Travaux d'Effacement – Pornic

AVANT



PENDANT



APRÈS



Travaux d'Éclairage public – Aigrefeuille sur Maine

AVANT



APRÈS



Concrétisez vos projets en énergies renouvelables

Le recours aux énergies renouvelables est un axe majeur pour décarboner notre énergie face au dérèglement climatique, mais aussi pour maîtriser et réduire nos factures énergétiques dans un contexte inflationniste. TE44 vous accompagne dans la réalisation et le financement de vos projets.

ACCOMPAGNEMENT DANS VOS PROJETS DE CHAUFFERIES

www.te44.fr/la-chaleur-renouvelable

Pour favoriser et faciliter la production d'énergie thermique renouvelable (bois, géothermie, solaire thermique, réseau de chaleur) sur le territoire, TE44 a signé en 2019 avec l'ADEME le Contrat d'Objectif Territorial pour le développement des Énergies Renouvelables thermiques (COTER). TE44 accompagne les porteurs de projets de l'idée du projet jusqu'à sa réalisation (opportunité, étude, travaux, subvention, suivi des performances).

60 projets de chaufferies renouvelables ont été accompagnés en 2022.

NOUVEAUTÉ EN 2022

TE44 a signé, de nouveau, un COTER avec l'ADEME. Dans ce cadre, c'est plus de 7 millions d'euros d'aides mobilisés au profit des collectivités pour le développement des installations de production de chaleur renouvelable, dont la gestion a été déléguée à TE44.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour ces projets, outre la gratuité des notes d'opportunité, les communes reçoivent 70 % d'aides pour les études de faisabilité, et entre 10 à 65 % pour l'investissement, en fonction de l'énergie et de la taille du projet.



UN EXEMPLE DE PROJET EN 2022

Installation d'une chaudière biomasse en remplacement de celle au fioul, pour alimenter l'école René Goscinny à Pannecé.

Coût du projet : 84 000 € HT
Subvention : 35 000 € HT

ACCOMPAGNEMENT DANS VOS PROJETS D'INSTALLATION DE TOITURES PHOTOVOLTAÏQUES

Cadastre solaire pour mieux identifier le potentiel des bâtiments

L'outil, d'une très haute technicité, a été conçu par TE44 et mis gratuitement à disposition des intercommunalités qui s'engagent à l'animer sur leur territoire auprès des citoyens, des industries, des commerçants et des artisans. Il permet d'identifier les potentiels de production photovoltaïque des toitures du territoire.

12 conventions ont été signées à date avec des intercommunalités et + de 1 000 projets ont été simulés à ce jour.

Outre TE44, les partenaires des intercommunalités qui utilisent le cadastre sont : Alisée, Atlansun, la Chambre d'agriculture, Citémétrie et RECIT.

Projets photovoltaïques

TE44 offre à ses collectivités adhérentes un accompagnement de bout-en-bout (phases d'études, choix des entreprises, supervision des chantiers et suivi post-installation...) sur les toitures d'un potentiel > 36 kWc.

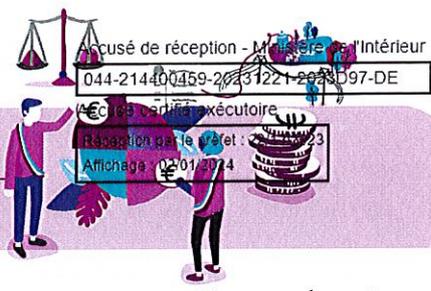
UN EXEMPLE DE PROJET EN 2022

Installation d'une toiture photovoltaïque sur l'école Félix Leclerc de Bouvron.

Surface de l'installation :

156 m² sur lesquels 80 panneaux photovoltaïques sont installés.

Part de la production autoconsommée : consommation totale du site.

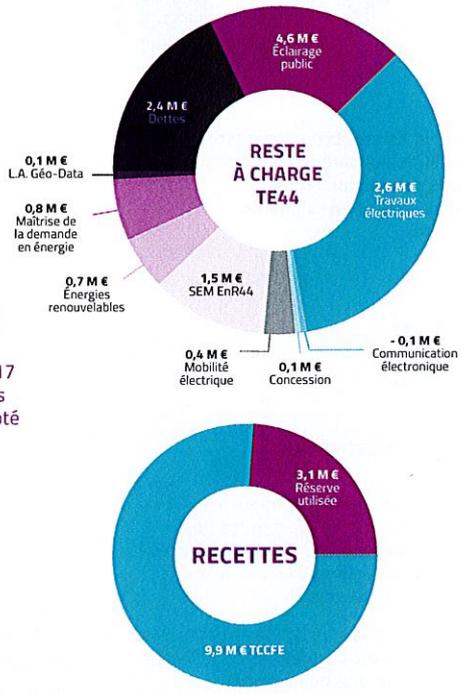
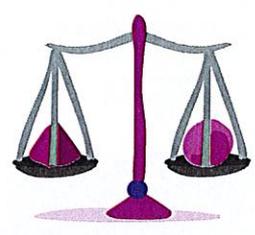


Équité

Le budget 2022

Les ressources propres TE44 sont stables depuis 2017. La stratégie d'investissement en 2022 continue cependant à répondre aux demandes croissantes des adhérents. La mutualisation des outils et des moyens permet un reste à charge moyen des adhérents de 37 % seulement.

ACTUALITÉ EN 2022
TE44 a été contrôlé par la Chambre Régionale des Comptes (CRC). La CRC a formulé 7 recommandations, sur les exercices du syndicat allant de 2017 à 2021, qui confortent les orientations du projet de mandat 2020-2026 adopté par le Comité syndical de TE44.

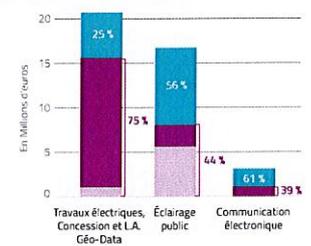


Comment sont financées les différentes missions de TE44 ?

(source = budget 2023)

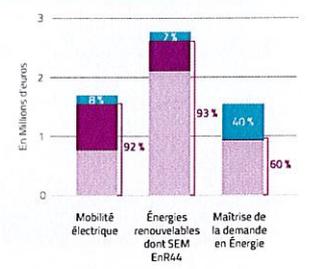
Financement des activités liées aux infrastructures réseaux

- Compétence Travaux Électriques = 46 % du Budget avec une répartition des financements maîtrisée
- Mobilisation importante de financements TE44 pour l'Éclairage public = 32 %
- Activité Communication électronique maîtrisée



Financement des activités nouvelles liées à la transition énergétique

- Activités nouvelles en développement constant
- Mobilisation importante de financements TE44 pour les nouvelles activités:
 - Mobilité électrique = 50 %
 - Énergies renouvelables = 80 %
 - Maîtrise de la demande en énergie = 58 %



Une gestion de vos réseaux d'électricité toujours plus optimisée



TE44 exerce le rôle d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE) pour le compte de 180 communes (657 950 habitants) de Loire-Atlantique. Ces communes ont délégué la compétence à TE44 qui a confié l'exploitation des réseaux électriques à Enedis. TE44 et Enedis se partagent la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique selon des modalités fixées par le contrat de concession.

NOUVEAUTÉ EN 2022

TE44, Enedis et EDF ont commencé à négocier le nouveau contrat de concession pour les 30 prochaines années. La signature est prévue en 2023 pour un démarrage du contrat au 1^{er} janvier 2024.

www.te44.fr/listes/le-controle-des-concessions-electrique-et-gaz

Les financements et aides

TE44 s'est mobilisé tout au long de l'année 2022 pour trouver des fonds auprès de l'Etat, de la Région et du Département, afin d'aider ses collectivités adhérentes à répondre aux obligations réglementaires en matière d'énergie. Il a également poursuivi ses efforts en utilisant ses propres fonds pour pallier une crise d'envergure.

AIDES DE TE44 AUX ENTREPRISES TRAVAUX

ACTUALITÉ EN 2022
La situation géopolitique liée au conflit ukrainien a accentué la crise économique générant des tensions et une flambée du prix des matières premières notamment. Cette situation internationale et nationale a entraîné pour nos entreprises des difficultés tant en termes de coûts que de délais d'approvisionnement. Face à cette situation inédite, TE44 s'est mobilisé pour accompagner financièrement ses prestataires. Ainsi, au titre de l'imprévision, le syndicat a décidé de financer plus d'un million d'euros d'aides, sans solliciter ses adhérents.

FINANCEMENT D' ACTIONS PAR TE44

Grâce à sa mobilisation auprès des institutions partenaires, TE44 bénéficie de nombreuses aides pour le compte de ses collectivités adhérentes, lui permettant ainsi de contribuer à la transition énergétique des territoires.



NOUVEAUTÉ EN 2022

Dans le cadre de l'arrêté sur les nuisances lumineuses, un partenariat a été mis en place en septembre entre la Préfecture 44, l'AMRF et TE44.

Ce programme « Remplacement des boules et ballons fluos de l'éclairage public » consiste à remplacer des matériels vétustes, énergivores et produisant une pollution lumineuse.

Parmi les 950 000 € programmés par TE44 et ses communes rurales, l'État apporte sa contribution à hauteur de 59 000 €.

Objectif de ce soutien : réaliser une campagne test de changement des boules et ballons fluos sur 11 communes rurales. Sur le périmètre de TE44, cela concerne environ 8 100 lanternes équipées de sources à vapeur de mercure et 7 000 lanternes type boule.

Si l'expérimentation est concluante, le programme pourra être étendu les années suivantes à l'ensemble des communes.



Sobriété

L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.

L'urgence climatique et l'envolée des prix de l'énergie début 2022 ont montré le rôle déterminant des groupements d'achats que TE44 met à votre disposition, et l'importance du plan de sobriété déployé en septembre 2022.

TE44 poursuit le même objectif : garantir un service public de qualité tout en réalisant des économies de fonctionnement pour les collectivités et en respectant l'environnement.

Dans ce but, plusieurs solutions sont accessibles, dont la sobriété énergétique et la performance des équipements, l'évolution des usages, les circuits courts de l'énergie et les constructions-rénovations efficaces en matériaux biosourcés.



Plan d'action de sobriété énergétique sur l'éclairage et les bâtiments publics

NOUVEAUTÉ EN 2022

Pour faire face à l'urgence énergétique, TE44 a adopté des mesures visant à massifier ses actions et agir sur l'efficacité énergétique. Celles-ci sont inscrites dans un plan d'action de sobriété énergétique soutenu par l'AMF 44. **Retrouvez le webinaire dédié !**



POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

TE44 préconise une extinction minimale de 23h à 5h du matin, pour avoir un réel effet d'économies d'énergie et de massification. Avec l'accord des maires, les techniciens de TE44 interviennent sur les armoires électriques pour appliquer les extinctions demandées.

Pour les prochains leviers d'actions, TE44 envisage à partir de 2023 de :

- rénover les armoires électriques, optimisant ainsi le pilotage des installations et facilitant les extinctions nocturnes,
- piloter l'intensité lumineuse de l'éclairage public,
- travailler sur la rénovation avec des passages à la LED,
- tendre vers une diminution du patrimoine, plutôt qu'à son extension.

À ce jour, les Chargés d'affaires exploitation et maintenance de TE44 ont reprogrammé 2 467 armoires d'éclairage public. Cela concerne 88 % des collectivités engagées dans la démarche de sobriété énergétique de leur éclairage public qui ont transmis un arrêté municipal à TE44.

POUR LES BÂTIMENTS PUBLICS

TE44 optimise les programmations sur les bâtiments qui disposent déjà de moyens de régulation et met en œuvre, avec les collectivités qui le souhaitent, des actions de sobriété en concertation avec les usagers.

Après avoir recueilli plusieurs données (bâtiments, heures d'occupation, etc.) auprès des collectivités, accompagnés par des élus ou techniciens, les Conseillers en énergie partagés de TE44 visitent les équipements pour optimiser les réglages et délivrent des affiches et stickers sur les gestes de sobriété à destination du grand public, à apposer près des installations.

Enfin, ils remettent à la collectivité des données chiffrées mesurant l'impact des économies d'énergie et proposent des ateliers de sensibilisation à la sobriété. Pour l'hiver 2023-2024, TE44 préconise l'installation de systèmes de pilotage efficaces sur les bâtiments qui en sont dépourvus, afin d'assurer une parfaite maîtrise des consommations.

Ces actions sont complétées par le suivi quotidien des consommations, la maintenance et l'exploitation des installations, ainsi que la construction d'une stratégie à plus long terme (ex : travaux, production d'énergies renouvelables, etc.).

À ce jour, 606 bâtiments publics ont été visités par les Conseillers en énergie partagés de TE44 pour reprogrammer des installations de chauffage, de ventilation, et de climatisation/rafraîchissement.



En parallèle du plan de sobriété énergétique, en 2022 :

TE44 continue à exploiter et assurer la maintenance en éclairage public de près de 2 742 armoires, soit plus de 72 751 foyers, pour le compte de ses 144 communes et intercommunalités adhérentes.

NOUVEAUTÉ EN 2022

Bienvenue aux communes de Aigrefeuille-sur-Maine, Dréfféac, Grandchamp-des-Fontaines, Machecoul-Saint Mème, Montrelais, Nozay et Saint-Lumine-de-Coutais qui sont devenues adhérentes à l'exploitation et maintenance en éclairage public de TE44 !

Le conseil en énergie partagé comptait 92 collectivités adhérentes, dont 88 communes et 4 intercommunalités.

NOUVEAUTÉ EN 2022

Bienvenue à la communauté de communes et aux communes du territoire de Sèvre et Loire qui sont devenues adhérentes au conseil en énergie partagé de TE44 !



Sécuriser les prix de l'énergie avec des groupements d'achats

Grâce aux groupements d'achats électricité et gaz naturel de TE44, les achats passés en 2019, 2020 et 2021 ont permis de stabiliser le prix de l'énergie pour 2022. Les factures des collectivités adhérentes aux groupements ont sensiblement augmenté en 2022. Pour 2023, malgré une très forte hausse des coûts de l'énergie dans un contexte exceptionnel, le groupement a permis d'amortir les effets de cette crise en proposant des prix largement en deçà de la moyenne du marché.

À noter : plus nous sommes nombreux à adhérer à ces groupements, plus TE44 a la possibilité d'acheter un volume important d'électricité et de gaz naturel, et meilleurs sont les prix ! En effet, **GRÂCE À CE MARCHÉ GROUPE, L'ÉCONOMIE DE FONCTIONNEMENT PAR AN POUR LES COMMUNES VARIE ENTRE 22 000 € ET 126 000 €.** À ce jour, 178 communes sur les 180 adhérentes à TE44 ont souscrit aux groupements d'achats.

www.te44.fr/les-achats-denergie



LE SAVIEZ-VOUS ?

En plus des communes et groupements de communes, les groupements d'achats de TE44 sont aussi ouverts aux établissements d'enseignement privé ou public, aux établissements médico-sociaux et de santé : hôpitaux, cliniques, ESAT, EHPAD, foyers..., ainsi qu'aux établissements exerçant une mission d'intérêt général : bailleurs sociaux, crèches...

En 2022, TE44 a formé 80 agents des collectivités sur SYDECONSO, l'outil de suivi énergétique des collectivités.

À ce jour, 280 agents utilisent cet outil !

Les infrastructures de mobilité : TE44 est propriétaire des bornes publiques et opérateur de mobilité électrique en Loire-Atlantique sur le réseau OUEST CHARGE !

Le déploiement de ce réseau public par Territoire d'énergie Loire-Atlantique a débuté dès 2016, pour couvrir le territoire et accompagner l'émergence et le développement de la mobilité électrique auprès des usagers.

Depuis 2021, TE44 s'est rapproché de ses homologues des Pays de la Loire et Bretagne pour adopter la marque OUEST CHARGE ; marque qui rassemble les réseaux publics de mobilité électrique.

Tout usager peut désormais se recharger sur le réseau OUEST CHARGE avec un seul badge, une tarification au kilowattheure (kWh), et une information centralisée sur le site :

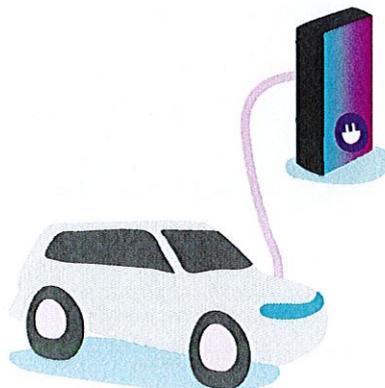
www.ouestcharge.fr



LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec la planification de la fin de vente des véhicules thermiques, la variation des prix du carburant et les différentes contraintes de circulations sur les Zones à Faibles Émissions mobilité (ZFEm), les ventes de véhicules électriques progressent très rapidement : 23 % de part de marché des ventes en mars 2023.

Les besoins de recharge vont fortement augmenter dans les mois et années à venir. 90 % des recharges se font à domicile ou sur le lieu de travail. Ceci étant, il est indispensable de répondre aux besoins des personnes sans solution quotidienne, et de proposer des solutions de recharge rapide pour les personnes de passage ayant besoin de recharger rapidement leur véhicule.



OUEST CHARGE en Loire-Atlantique, c'est 209 bornes en service dont 188 bornes normales et 21 bornes rapides.

Ces 209 bornes totalisent 397 points de charge répartis sur 153 communes du 44, et ont été positionnées en concertation avec les communes concernées. Elles représentent un maillage sécurisant pour les usagers avec une borne publique tous les 20 km environ.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-214400459-20231221-2023D97-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

La rénovation énergétique de vos bâtiments publics avec SYDEFI

Le dispositif SYDEFI est un diagnostic du patrimoine immobilier public à l'échelle de l'intercommunalité. Son objectif est de planifier et concrétiser la rénovation énergétique des bâtiments en mutualisant les études et les travaux, et en optimisant les sources de financements.

ACTEE Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

Dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), TE44 a accompagné via ce dispositif SYDEFI 8 intercommunalités sur 2021-2022.

L'heure est au bilan fin 2022 !

- Les ateliers de priorisation organisés avec les communes ont conduit à la réalisation de 112 audits dont 40 % sur des écoles, 30 % sur des mairies, et 15 % sur des complexes sportifs ; soit 145 000 m² de bâtiments.
- 70 collectivités** ont bénéficié de rapports sur leur plan pluriannuel d'investissement pour les sensibiliser aux impacts budgétaires d'un programme de travaux.
- Sur l'ensemble du mandat, il est envisagé de réaliser **286 rénovations** pour les 8 intercommunalités.



Retrouvez votre Guide financier à jour recensant l'ensemble des sources de financements mobilisables, à l'échelle régionale, pour vos projets de rénovation énergétique.

NOUVEAUTÉ EN 2022

Dans le cadre du développement de la mobilité électrique, et dans le cadre réglementaire fixé par la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités), TE44 poursuit depuis 2022 l'élaboration d'un nouvel outil de planification, le Schéma Directeur sur les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE). Celui-ci va identifier les besoins et définir les actions pour parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables en Loire-Atlantique. Il doit tenir compte des évolutions du secteur de la mobilité électrique (évolution des modèles des constructeurs et des usages, nouvelles attentes des collectivités et de leurs citoyens, coordination avec les acteurs du secteur privé pour anticiper les déploiements et homogénéiser le service sur le territoire, etc.).

Pour tous vos projets d'installation de bornes sur votre territoire, TE44 vérifie avec vous la bonne application des obligations réglementaires ainsi que l'adéquation entre votre besoin et celui du SDIRVE.

Stratégie



L.A. Géo-Data, un service de TE44



Afin d'asseoir juridiquement et financièrement la mise en œuvre du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), l'association L.A. Géo-Data a été internalisée en devenant un service de TE44.

Initiée en 2020 par Atlantic'eau, l'Association des Maires de Loire-Atlantique et TE44, L.A. Géo-Data a été créée pour développer les usages de l'information géographique en Loire-Atlantique. Sans changer son objet, le partenariat tri-partite, et ses missions, l'association a changé de statut en 2022 et rejoint les équipes de TE44 pour une gestion des coûts administratifs optimisée.

Une des principales missions de L.A. Géo-Data consiste actuellement à réaliser le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS). Il s'agit d'un référentiel d'informations géographiques sur le domaine public permettant aux collectivités d'identifier les réseaux lors de la réalisation de travaux (réforme anti-endommagement), et de disposer d'un plan de référence pour l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Coup de projecteur sur les grands projets d'énergie renouvelable avec la SEM EnR44

Le contexte énergétique actuel, avec la dépendance aux énergies fossiles et l'importation massive de gaz étranger, a prouvé l'importance des actions de TE44 depuis des années.

Leurs objectifs : se protéger des fluctuations de prix et de stocks, réduire les gaz à effet de serre et donner du sens aux demandes citoyennes de production et distribution d'une énergie locale, durable -qui utilise des énergies renouvelables- et à gouvernance locale, en étant propriétaires de nos actifs de production.

Ces grands projets d'énergie renouvelable sont portés par la SEM EnR44 (anciennement SEM SYDELA Energie 44) : En vidéo



Depuis 2018, la SEM EnR44, dont Territoire d'énergie Loire-Atlantique est actionnaire majoritaire, est un outil au service de la transition énergétique de nos territoires. Elle a pour but de réaliser des projets d'aménagement et d'exploitation de moyens de production, de valorisation, de distribution, de stockage et de fourniture d'énergie utilisant des énergies renouvelables.

Planification et stratégies énergétiques territoriales

TE44 est à vos côtés pour vous accompagner dans le développement et la planification de vos projets d'énergie renouvelable.

ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DANS L'ÉLABORATION DE LEUR PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

En 2022, TE44 a poursuivi son accompagnement PCAET sur des projets ciblés auprès des communautés de communes de Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois et de Sèvre et Loire.



DÉCLINER OPÉRATIONNELLEMENT LA STRATÉGIE DU PCAET

Pour aider à la mise en place du plan d'action des PCAET, TE44 accompagne les collectivités avec le Schéma Directeur énergies renouvelables. Il organise la planification du déploiement des énergies renouvelables et pointe les opportunités de gouvernance locale et de retombées économiques pour le territoire.

NOUVEAUTÉ EN 2022

Un 1^{er} Schéma Directeur énergies renouvelables a été expérimenté sur la communauté de communes de Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois. Cette expérimentation a permis de développer les outils d'accompagnement et d'animation afin de les dupliquer sur le reste du territoire.



LANCEMENT D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES DE PARKINGS

Au total, en 2022, 28 projets d'ombrières photovoltaïques de parkings publics ont été validés, dont 5 mis en service.

Toute la production est vendue et injectée sur le réseau mais certaines ombrières font l'objet d'un projet d'autoconsommation individuelle (ACI), afin d'alimenter des piscines comme à Treillières, Nort-sur-Erdre, ou Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. Dans ce cas, les consommations absorberont la quasi-totalité de la production.



CÔTÉ MÉTHANISATION

La lutte contre le réchauffement climatique nécessite le développement des énergies renouvelables. Parmi celles-ci, le gaz vert issu principalement de la méthanisation.

Locale et durable, consommée en circuits courts, cette énergie verte constitue une carte majeure dans le mix énergétique que promeut TE44.

Il s'agit d'envisager toutes les composantes de la filière, de la production par méthanisation à la distribution de BioGNV, en passant par la question des réseaux. Pour TE44, la méthanisation est un levier de développement, à condition que les projets soient à taille humaine, menés en concertation avec les acteurs locaux, et qu'ils bénéficient directement aux territoires concernés.

NOUVEAUTÉ EN 2022

Depuis le 31 mai 2022, le méthaniseur de Pouillé-les-Côteaux (10 % de capital par EnR44) convertit les déchets agricoles (lisier, fumier, résidus de culture...) en biogaz. La production annuelle s'élèvera à 10,7 GWh, ce qui équivaut aux besoins de 42 bus circulant au GNV, ou 1 800 foyers.

Fin 2022,
19

sites de méthanisation étaient en fonctionnement sur le département du 44.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Objectif 2050 en France :

- une consommation de gaz /2
- la méthanisation x10
- 100 % de gaz renouvelables

Sources : ADEME, GRT gaz